

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

AR Prefecture

046-214601767-20260127-206
Reçu le 30/01/2026

01-03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice 11
Présents 08
Votants 09
Absents 03

Date de la convocation :

21 janvier 2026

Date d'affichage :

22 janvier 2026

OBJET :

Délibération N° 2026-01-03

Avis sur le projet de modification du plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée par la SAS BIOQUERCY à Gramat

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 30 JAN. 2026
Et publication ou notification
Du 30 JAN. 2026

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-six le vingt-sept du mois de janvier à 20h 30.
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme- Gallineau Sébastien- Grimal Béatrice - Martinez Dimitri - Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Soulier Bruno -

Absents : Bouyssou Vanessa - Serrau Martial -Verbigué Laurie a donné pouvoir à Cédric Mas.

Secrétaire de séance : Cédric Mas.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Livernon est concernée par le projet de modification du plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée par la SAS BIOQUERCY à Gramat, et qu'en conséquence l'avis du Conseil Municipal est sollicité par la Préfecture.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- avec le recul depuis le dernier plan d'épandage, **d'émettre un avis défavorable** pour causes de nuisances publiques et olfactives au projet de modification du plan d'épandage de l'unité de méthanisation exploitée par la SAS BIOQUERCY à Gramat ;
- de mandater Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus.

Pour copie conforme.
Le Maire
Jacques COLDEFY

COLDEFY